

# LA DISPARITION SOCIALE DES CORPS

Dir. C. BYK

Co-rédactrices en chef invitées : **Amandine CAYOL** et **Emilie GAILLARD**

Parution prévue dans le *Journal international de bioéthique* 2022/2

---

## Résumé :

*La disparition des corps dans la société actuelle redistribue les cartes du vivre-ensemble. La distanciation sociale, si elle permet une rationalisation certaine des activités humains (travail, soin), n'entraîne-t-elle pas paradoxalement un isolement physique et psychologique ? Par ailleurs, la dissociation à laquelle elle conduit entre le sujet et l' « e-mage » donnée de lui ne tend-t-elle pas à transformer les relations sociales en un jeu infini où demi vérités, mensonges et illusions produisent de nouveaux rituels et artifices dépendant principalement de la technologie?*

## Argumentaire :

A l'ère de l'avènement du numérique et de la grande mutation de nos sociétés sous l'effet du confinement à l'échelle de l'Humanité, l'ensemble des rapports sociaux et sociétaux se trouve profondément bouleversé par la disparition des corps. Expérience unique, atypique, historique d'une civilisation coupée de relations humaines en présentiel à l'échelle globale, amputée de ses rapports intersubjectifs directs désormais devenus l'exception dans un océan d'écrans.

Derrière cette disparition sociale des corps se jouent des choix de société majeurs qu'il importe d'anticiper de manière pluridisciplinaire et interculturelle.

Il est vrai que la transformation digitale de nos sociétés était déjà enclenchée depuis longtemps. Elle permettait une simplification et une rationalisation intéressantes des coûts de divers services : assurances, banque, e-commerce, etc. Le numérique ajoutait une instantanéité aux échanges humains permettant de pallier l'éloignement géographique et l'isolement (comme c'est le cas avec la télémédecine par ex.). Pourtant émergeait déjà la question de savoir s'il ne risquait pas de conduire à une transformation structurelle des échanges sociaux en mettant à l'arrière-plan la corporéité des relations.

Le basculement dans une nouvelle ère de la société numérique par nécessité pour cause de pandémie redistribue les cartes d'analyses. Une nouvelle étape d'évolution a été franchie, transformant radicalement l'intégralité de la vie sociale (travail, école, médecine, cercles amicaux et familiaux élargis...). Des questions soulevées par la justice rendue à distance, à l'accroissement du recours à la télémédecine, en passant par le télétravail et le développement des réseaux sociaux, les moyens de distanciation sociale des corps se sont multipliés de manière exponentielle.

A l'ère de la distanciation sociale, s'opère une redistribution des relations humaines qu'il importe de sonder : quels constats sociologiques, quels impacts psychologiques, quelles conséquences juridiques peut-on identifier ?

La question essentielle ne réside-t-elle pas alors dans la relation d'interactivité qui se construit entre l'homme et les nouvelles technologies ? Ces dernières sont-elles un nouvel outil aidant à transformer l'être social et culturel, suivant des choix qu'il peut faire avec une certaine part de liberté, ou leurs pratiques d'utilisation promues par certaines idéologies vont-elles (au profit des promoteurs de ces idéologies) créer des formes d'aliénation nouvelles et plus radicales ?

Il s'agira donc, à la fois, d'étudier la distanciation comme rationalisation (du travail et des soins notamment) et, d'un autre côté, la dissociation pour valoriser l'« e.mage » : les relations sociales entre façadisme et virtualité.

## Pré-sommaire

### 1. La dématérialisation des activités humaines

**LEMERCIER Karine** (MCF en droit), « La casuistique de la relation numérique du justiciable »

**ZAOUAQ Karim** (MCF en droit, Maroc), « La télémédecine et ses implications sur la relation médecin/patient »

**RUSSO Sandra** (doctorante en droit), « L'état du droit sur les risques psychosociaux à l'heure de la distanciation physique des corps dans l'entreprise »

### 2. Le recours à des outils de communication de substitution

**Guillaume GRANDAZZI** (MCF en sociologie), **Maud CHARVIN** (docteur en santé publique), **Mylène GOURIOT** (philosophe), **Bertille SUZAT** (spécialiste régionale en médecine légale et droit de la santé) & **Grégoire MOUTEL** (PUPH en médecine légale, directeur de l'EREN), « L'interdiction de visite aux résidents et aux patients : quelle place pour la photo, les outils numériques et les outils de communication ? »

**Etienne Armand AMATO** (MCF en sciences de l'information et de la communication), « Corps interfacés et avatars technologiques en période de crise : des régimes médiatiques de substitution ou d'hybridation ? »

### 3. La virtualité de l'« être » et de l'« être avec »

**Julie MATTIUSSI** (MCF en droit), « Identité physique et identité virtuelle à l'ère de la distanciation sociale »

**Nancy ZGHEIB** (doctorante en philosophie), « Repenser la communauté virtuelle avec Michel Henry »